

Herbicide RUGGED

Pour utilisation dans le blé, l'orge, le seigle, le maïs, les pâturages établis, les parcours naturels, le gazon, les terres en chaume, les bords de route, les terres non cultivées et pour la suppression des végétations ligneuses.

USAGE COMMERCIAL

Solution

PRINCIPE ACTIF : 2,4-D, (sous forme d'acide) 418 g/L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 33055 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

**IRRITANT POUR LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

LIRE L'ÉTIQUETTE EN ENTIER AVANT UTILISATION

(1 L à 1 000 L)

Winfield Solutions, LLC
P.O. Box 64589
St. Paul, MN 55164
1-888-975-4769

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Corrosif. Cause des dommages irréversibles aux yeux. Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Éviter le contact avec la peau. Laver le concentré de la peau et des yeux immédiatement. Éviter la dérive de pulvérisation. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, aliments pour animaux, engrais, plantes et denrées alimentaires. Éviter la contamination des étangs, ruisseaux, rivières et autres sources d'eau.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.
- Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, NE PAS diriger le jet ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre les plantes ornementales ou les jardins.
- NE PAS asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

LESSIVAGE : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSELLEMENT : Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant le traitement.

- Éviter d'appliquer sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque l'on prévoit de fortes pluies.
- La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.
- Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface dure.
- NE PAS irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Les préposés au mélange, au chargement et autres personnes manipulant ce produit :

- Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif de protection des yeux (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les travailleurs doivent aussi se servir d'un système de mélange et de chargement fermé en cas de manipulation de plus de 265 kg e.a. (633 L d'herbicide RUGGED) par jour .

Application à l'aide d'une rampe d'aspersion ou d'équipement aérien

- Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas requis pendant l'application dans une cabine ou un cockpit fermé.

Application à l'aide d'équipement manuel

- Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application. Rincer les gants avant de les enlever.
- Pour les applications utilisant un **pulvérisateur manuel à compression mécaniquement**, les travailleurs doivent aussi porter un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides pendant le

mélange, le chargement et l'application pendant la manipulation de plus de 5 kg e.a. par jour (11,9 L d'herbicide RUGGED). NE PAS manipuler plus de 8 kg e.a. par jour (19,1 L d'herbicide RUGGED).

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et de l'équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond, puis mettre un vêtement propre.
- Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; bien se laver les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau.
- Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

SYSTÈME DE TRANSFERT : Contenants de plus de 20 L : Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement dans le réservoir de pulvérisation.

PREMIERS SOINS :

- **EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Le 2,4-D peut causer une sévère irritation aux yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements et une perte de coordination temporaire. D'autres effets possibles sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Pour éviter le risque de contamination croisée, entreposer les insecticides et les fongicides séparément des herbicides.
- Protéger du gel.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

- Rendre le contenant inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DU PRODUIT : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR : Bien nettoyer le pulvérisateur avant d'appliquer un autre produit chimique sur des cultures pouvant subir des dommages. Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement la cuve. Enlever les filtres, les tamis et les pastilles et les laver séparément. Remplir la cuve d'eau. Avec l'agitateur en marche, rincer les tuyaux et la rampe, puis les purger. Remplir la cuve d'eau propre et ajouter 1 L d'ammoniaque à usage domestique pour chaque 100 L d'eau. Faire marcher la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser la solution reposer dans la cuve et les tuyaux jusqu'au lendemain; ensuite, faire circuler la solution à nouveau et purger la cuve et les tuyaux. **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation ni l'eau potable lors du nettoyage du pulvérisateur.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI :

- **NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce comme les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides, les habitats estuariens ou les habitats marins.
- **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation/d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

DÉLAI DE SÉCURITÉ

- **NE PAS** retourner ni permettre le retour dans les zones traitées pendant les délais de sécurité (DS) précisées dans le tableau suivant :

Culture	Activités après traitement	Délai de sécurité
Applications agricoles	Toutes les activités	12 heures
Gazon en plaques	Gazonnières – Toutes les activités	12 heures
	Terrains de golf, pelouses, parcs, etc. – Toutes les activités	Jusqu'à ce que la solution pulvérisée soit sèche.
Applications non agricoles	Toutes les activités	Jusqu'à ce que la solution pulvérisée soit sèche.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'Herbicide RUGGED et un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide RUGGED et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide RUGGED ou d'autres herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres
- pratiques de lutte. Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées. Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Winfield Solutions, LLC au 1-888-975-4769 ou à Winfieldunited.ca.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

- Éviter la dérive du produit sur la végétation non visée qui NE figure PAS sur la présente étiquette, car elle risque de subir des dommages.
- Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d'eau.
- Les zones tampons indiquées doivent être respectées (voir le tableau *Zones tampons*).
- NE PAS traiter par temps très venteux, lorsque le produit risque de dériver. Les grosses gouttes risquent moins de dériver.
- NE PAS traiter les cultures par temps très chaud car ce stress pourrait causer des dommages.
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'*American Society of Agricultural Engineers* (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Appliquer 50 à 200 L d'eau par hectare à l'aide d'équipement terrestre sauf indication contraire. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture. Choisir les pastilles appropriées pour appliquer le volume recommandé par hectare. Calibrer le pulvérisateur et régler la hauteur de la rampe de façon à obtenir une couverture

uniforme. Les buses doivent être en bon état et pulvériser le même volume. Il est recommandé d'utiliser des pastilles à jet plat.

Pulvérisateur à dos, traitement localisé : Mélanger 230 mL de produit dans 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage.

Application aérienne : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'*American Society of Agricultural Engineers (ASAE)*. Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit.

Appliquer au moins 30 litres d'eau par hectare à l'aide d'équipement aérien.

MISES EN GARDE D'UTILISATION POUR LE TRAITEMENT AÉRIEN (céréales, sorgho fourrager et millet fourrager, pâturages établis et grands pâturages libres, terres en chaume, terres non cultivées et végétation ligneuse) :

- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
- N'effectuer l'épandage que lorsqu'il est possible de le faire selon les règles de l'art applicables à l'épandage aérien, conformément aux directives du Guide national d'application des pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral/provincial/territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.
- NE PAS épandre de pesticides sur les étendues d'eau.
- Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.
- Les zones tampons indiquées devraient être respectées (voir le tableau *Zones tampons*).
- Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume).
- NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive.
- NE PAS épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (comme les plantations brise-vent) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur aérien :

- NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
- Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde spécifiques au produit (application aérienne) :

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Si vous avez des questions, contactez le fabricant ou obtenez des conseils techniques du distributeur ou du conseiller agricole provincial. L'application de ce produit doit respecter les exigences suivantes :

- Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.
- NE PAS appliquer le produit directement ni le laisser entrer en contact direct avec des cultures ou des plantes à feuilles larges que l'on désire conserver, ou avec d'autres espèces non ciblées, et NE PAS laisser le nuage de pulvérisation dériver vers ces cultures.
- Étant donné que les pulvérisations grossières ont moins tendance à dériver, utiliser uniquement des buses ou des configurations de buse qui réduisent au minimum la pulvérisation sous forme de gouttelettes très fines. NE PAS diriger les buses vers l'avant contre le courant aérien et NE PAS accroître le volume de pulvérisation en augmentant la pression dans la buse. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buse qui donnent un nuage de fines particules pouvant dériver facilement.
- On peut utiliser un agent épaississant ou retardant (comme InterLock^{MC}) afin de réduire la dérive de pulvérisation.
- Aucun signaleur n'est autorisé durant l'application.
- ZONES TAMPONS : Des zones tampons appropriées doivent être prévues entre les aires d'application et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques importants.
- NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h.
- NE PAS pulvériser près des plantes sensibles par calme plat. Un « nuage » de gouttelettes en suspension peut y dériver si le vent se lève. Ne pulvériser que lorsque le vent souffle dans le sens contraire des cultures sensibles, des brise-vents et des jardins.
- **Éviter la dérive de pulvérisation** : N'appliquer le produit que si le risque de dérive de pulvérisation est faible ou nul. De petites quantités du produit pulvérisé, parfois invisibles, peuvent endommager gravement les cultures les plus fragiles ainsi que les habitats sensibles non ciblés. Il faut déceler les déplacements d'air et déterminer les conditions relatives au gradient thermique ainsi que les inversions de température (stabilité de l'air), grâce à des ballons ou à une colonne permanente de fumée produite au site de pulvérisation ou à proximité, ou encore grâce à un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée forme des couches ou indique un risque de dérive de pulvérisation dangereuse, NE PAS faire l'application.

MÉLANGE :

Pulvérisation à base d'eau

Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre, ajouter le produit en agitant, puis ajouter le reste de l'eau.

Compatibilité

Avant de mélanger à grande échelle ce produit avec d'autres herbicides, solutions d'engrais et adjuvants, il est conseillé de déterminer la compatibilité du mélange envisagé :

- Mélanger dans un petit contenant tous les ingrédients du produit fini dans leurs proportions relatives.
- Mélanger toujours complètement un produit avec le diluant avant d'en ajouter un autre.
- Si aucune incompatibilité n'est évidente après 30 minutes, le mélange est généralement compatible pour la pulvérisation.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

CÉRÉALES DU PRINTEMPS (BLÉ, ORGE, SEIGLE), non contre-ensemencées de légumineuses :

PÉRIODE D'APPLICATION : Les cultures peuvent être traitées à partir du stade de la 3^e feuille entièrement déployée jusqu'au début du gonflement (sortie de la feuille étendard). La meilleure période d'application est au stade 4 feuilles. C'est au stade 4 feuilles que la culture tolère le mieux le produit et que les mauvaises herbes y sont le plus sensibles.

- NE PAS appliquer après le gonflement.
- NE PAS faire plus d'une application par année.

MÉTHODE : Application terrestre ou aérienne

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : Jusqu'à 1,25 L/ha

Pour lutter contre certaines espèces de mauvaises herbes, des doses plus élevées peuvent être nécessaires. Les dommages potentiels à la culture sont habituellement compensés par l'augmentation du rendement.

VOLUME D'EAU :

Si le traitement se fait par voie terrestre, utiliser 50 L d'eau ou plus par hectare. Un volume d'eau plus élevé (100 à 150 L d'eau par hectare) peut réduire le risque de dommages aux cultures.

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE/LE PÂTURAGE :

- NE PAS faire paître les animaux en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
 - NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin dans les 30 jours suivant l'application.
 - Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
-

CÉRÉALES D'HIVER (BLÉ D'HIVER, SEIGLE D'AUTOMNE)

PÉRIODE D'APPLICATION : Traiter au printemps, entre le plein tallage et le début du gonflement.

- NE PAS traiter pendant et après le gonflement.
- NE PAS appliquer sur les plantules de céréales d'hiver à l'automne.
- NE PAS faire plus d'une application par année.

MÉTHODE : Application terrestre ou aérienne

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : Jusqu'à 1,25 L/ha

Pour lutter contre certaines espèces de mauvaises herbes, des doses plus élevées peuvent être nécessaires. Les dommages potentiels à la culture sont habituellement compensés par l'augmentation du rendement.

VOLUME D'EAU :

Si le traitement se fait par voie terrestre, utiliser 50 L d'eau ou plus par hectare. Un volume d'eau plus élevé (100 à 150 L d'eau par hectare) peut réduire le risque de dommages aux cultures.

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE/LE PÂTURAGE :

- NE PAS faire paître les animaux en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
 - NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin dans les 30 jours suivant l'application.
 - Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
-

MAÏS CULTIVÉ

PÉRIODE D'APPLICATION : Faire un traitement généralisé avant que le maïs n'atteigne 15 cm de haut (feuille déployée) et/ou avant le stade de 6 feuilles. Le maïs peut subir des dommages si un traitement généralisé est effectué après ce stade. Pour les applications ultérieures (maïs de 15 à 75 cm, feuille déployée), pulvériser à l'aide d'un jet protégé ou d'un jet dirigé, à l'aide de pendillards. Ne pas pulvériser sur le feuillage du maïs.

- NE PAS traiter moins de 2 semaines avant l'apparition des soies ou l'émergence de la panicule.
- NE PAS ajouter d'huile ni de surfactant.
- NE PAS faire plus d'une application par année.
- Par temps très sec, attendre une semaine après une pluie pour traiter.
- Éviter de travailler le sol dans les 2 semaines suivant l'application.

MÉTHODE : Application terrestre

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : Jusqu'à 1,20 L/ha

VOLUME D'EAU : Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare.

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE/LE PÂTURAGE :

- NE PAS faire paître les animaux en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
 - NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin dans les 30 jours suivant l'application.
 - Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
-

SORGHO FOURRAGER, MILLET FOURRAGER

PÉRIODE D'APPLICATION : Traiter après la levée des mauvaises herbes et de la culture, quand la culture est au stade 4 à 6 feuilles; utiliser des jets dirigés si le sorgho dépasse 15 cm.

- NE PAS faire plus d'une application par année.

MÉTHODE : Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Mauvaises herbes sensibles :

Petites plantules, bonnes conditions de croissance : 670 ml/ha

Au stade du bourgeonnement, temps sec/froid ou très forte infestation : 1,35 L/ha

Mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :

Petites plantules, bonnes conditions de croissance : 1,35 L/ha

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE/LE PÂTURAGE :

-
- NE PAS faire paître les animaux en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
 - NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin dans les 30 jours suivant l'application.
 - Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

PÂTURAGES ET PARCOURS ÉTABLIS (sans légumineuses)

PÉRIODE D'APPLICATION : Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance, habituellement en mai, juin et/ou septembre. Traiter le pâturage seulement après pacage ou fauche et une fois que les mauvaises herbes ont recommencé à pousser. Un deuxième traitement peut être nécessaire.

- Après un traitement au 2,4-D, il est possible que les plantes qui sont toxiques pour le bétail (p. ex., le séneçon jacobée, la cicutaire maculée, la cigüe maculée et le zigadène vénéneux) semblent plus appétentes et plus faciles à brouter.
 - En présence de telles plantes, prendre les précautions nécessaires.
 - Tant qu'on n'aura pas enlevé ces plantes toxiques, qu'elles ne seront pas mortes ou qu'elles n'auront pas recommencé à pousser normalement, ne pas faire paître le bétail dans la zone traitée.
- NE PAS appliquer sur des graminées et des pâturages nouvellement semés avant qu'ils ne soient bien établis.
- Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement faire un traitement jusqu'à 2 semaines avant le gel.
- NE PAS faire plus de deux applications par année.

MÉTHODE : Application terrestre ou aérienne

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : 2,0 à 5,35 L/ha

Contre les mauvaises herbes vivaces, employer la dose maximale; un deuxième traitement sera peut-être nécessaire.

VOLUME D'EAU : 100 à 300 L d'eau par hectare

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE/LE PÂTURAGE :

- NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter dans les 7 jours suivant l'application.
 - NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin dans les 30 jours suivant l'application.
 - Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
-

GRAMINÉES FOURRAGÈRES ET SEMENCIÈRES

PÉRIODE D'APPLICATION :

1. Plantules – établissement du peuplement : Peut être utilisé sur les semis entre le stade 3 feuilles et tout juste avant le gonflement.
2. Graminées établies : Peut être utilisé au printemps, jusqu'au gonflement des graminées, ou à l'automne, après la récolte, pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et bisannuelles.
 - NE PAS utiliser pendant la floraison ni la pollinisation, sinon le rendement en semences sera réduit.
 - NE PAS faire plus de deux applications par année.

MÉTHODE : Application terrestre

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Plantules – établissement du peuplement :

660 ml/ha à 1,25 L/ha dans 100 à 200 L d'eau par hectare

Graminées établies :

790 ml/ha à 2,55 L/ha dans 100 à 300 L d'eau par hectare

Graminées établies (semencières) :

Jusqu'à 1,25 L/ha. NE PAS dépasser 1,25 L/ha.

Note : Contre les mauvaises herbes à germination tardive, comme l'odontite rouge, utiliser 1,25 L de produit par hectare, après la première récolte.

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE/LE PÂTURAGE :

- NE PAS faire paître les animaux en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
 - NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin dans les 30 jours suivant l'application.
 - Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
-

ARBRES FRUITIERS PORTEURS : Pommier, pêcher, poirier, prunier, abricotier, cerisier doux et cerisier acide.

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer soit au début du printemps, après la levée des mauvaises herbes, soit après la récolte, quand les mauvaises herbes à feuilles larges sont en pleine croissance.

- NE PAS appliquer quand il y a des fruits utilisables sur le sol du verger.

MÉTHODE : Application terrestre

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : 2,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Plantains, pissenlit, patience crépue, moutardes, amarante à racine rouge, amarante fausse-blite, ansérine de Russie, petite herbe à poux, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, tabouret des champs, lampourde glouteron, laitue scariole, crépis des toits (soit en automne, au stade de la rosette, soit au printemps, au stade 1 ou 2 feuilles), soude roulante, laiteron (plantule) et chardon des champs (plantule).

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE : NE PAS récolter les fruits dans les 80 jours suivant l'application.

USAGES NON AGRICOLES

Terres en chaume, terrains non cultivés (p. ex., les bords de route, le long des voies de transport, sur les servitudes des réseaux de services publics, dans les zones aéroportuaires, sur les terrains incultes et dans les parcs industriels)

PÉRIODE D'APPLICATION : Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance, habituellement en mai, juin et/ou septembre. Contre les mauvaises herbes vivaces et la végétation ligneuse sensible, utiliser la dose maximale; un deuxième traitement sera peut-être nécessaire.

- Après un traitement au 2,4-D, il est possible que les plantes qui sont toxiques pour le bétail (p. ex., le séneçon jacobée, la ciculaire maculée, la cigüe maculée et le zigadène vénéneux) semblent plus appétentes et plus faciles à brouter.
 - En présence de telles plantes, prendre les précautions nécessaires.
 - Tant qu'on n'aura pas enlevé ces plantes toxiques, qu'elles ne seront pas mortes ou qu'elles n'auront pas recommencé à pousser normalement, ne pas faire paître le bétail dans la zone traitée.
- NE PAS appliquer sur des graminées et des pâturages nouvellement semés avant qu'ils ne soient bien établis.
- Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 semaines avant le gel.
- NE PAS faire plus de deux applications par année. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

MÉTHODE :

Application terrestre et aérienne (terres en chaume et terrains non cultivés).

Application terrestre (bords de route, aéroports et parcs industriels).

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :Mauvaises herbes sensibles :

Plantules, bonnes conditions de croissance : 2,0 L/ha

Au stade du bourgeonnement, temps sec/froid, très forte infestation : 3,70 L/ha

Mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :

Plantules, bonnes conditions de croissance : 3,70 L/ha

Au stade du bourgeonnement, temps sec/froid, très forte infestation, vivaces et petites broussailles : 5,35 L/ha

VOLUME D'EAU : Si le traitement se fait par voie terrestre, utiliser 100 L d'eau ou plus par hectare.

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE/LE PÂTURAGE (pour les terres en chaume)

- NE PAS faire paître les animaux en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
 - NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin dans les 30 jours suivant l'application.
 - Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
-

USAGES POUR LE GAZON

Pelouses et parcs, gazonnières et terrains de golf (herbes hautes et allées)

DONNÉES D'APPLICATION : Cet herbicide n'est efficace que lorsqu'il est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance de nouvelles mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de mauvaises herbes. Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance, habituellement en mai, juin et/ou septembre, avant le gonflement des graminées (sortie de la feuille étendard).

- Si les populations de mauvaises herbes ne justifient pas un traitement généralisé, envisager un traitement localisé ciblant uniquement des zones infestées.
- L'application au moment où les plantes subissent un stress (canicule, temps froid ou sécheresse) augmente le risque de dommages au gazon et peut réduire le degré de suppression des mauvaises herbes.
- Éviter de tondre pendant plusieurs jours avant et après le traitement.
- Faire attention de ne pas pulvériser sur la végétation non visée avoisinante.
- Respecter les zones tampons appropriées, tel qu'indiqué, pour protéger la végétation sensible non ciblée.
- NE PAS utiliser sur l'agrostide ni sur les surfaces nouvellement ensemencées.
- NE PAS appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.
- NE PAS appliquer dans les 24 heures qui précèdent une averse ou l'irrigation.
- NE PAS faire plus de deux applications généralisées par saison. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.
- NE PAS permettre aux personnes (autres que le préposé à l'application) ni aux animaux de compagnie de pénétrer dans les zones traitées pendant l'application.

MÉTHODE : Application terrestre uniquement.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : 2,55 L/ha

VOLUME D'EAU : 100 à 200 L d'eau par hectare

SUPPRESSION DE MAUVAISES HERBES ET BROUSSAILLES SUR TERRAINS NON BROUTÉS OU NON CULTIVÉS

PÉRIODE D'APPLICATION :

1. Application terrestre : Appliquer en période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou septembre.
Les applications faites dès que les feuilles sont complètement déployées donnent habituellement les meilleurs résultats. Pulvériser les broussailles atteignant jusqu'à 3 mètres de hauteur une fois le feuillage bien développé. Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres de hauteur devraient être coupés à ras le sol et traités lorsque la repousse mesure plus de 0,6 mètre de hauteur.
 - En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité du sol, une pulvérisation peut être faite jusqu'à 2 ou 3 semaines avant le gel.
 - NE PAS faire plus de deux applications par année.
2. Application aérienne : Pulvériser lorsque le feuillage est bien développé.
 - En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité du sol, une pulvérisation peut être faite jusqu'à 2 ou 3 semaines avant le gel.
 - Par voie aérienne, prendre des précautions particulières, car le risque de dérive est plus grand.
 - NE PAS traiter quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h.
 - Prendre des précautions près de la végétation sensible et non visée, car le contact avec le brouillard de pulvérisation causera des dommages.
 - NE PAS contaminer les eaux.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : 3,50 à 10,5 L/ha

Utiliser la dose inférieure sur les espèces plus sensibles comme le cerisier à grappes, la symphorine de l'Ouest, le saule et le peuplier.

DOSE DU SUPPORT : Appliquer un volume suffisant pour recouvrir toutes les parties de la plante jusqu'au niveau du sol; de 1 000 à 3 000 L/ha de bouillie de pulvérisation peuvent être nécessaires pour une application terrestre.

Pour une application aérienne, utiliser de 55 à 165 L/ha de bouillie de pulvérisation.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Mauvaises herbes sensibles : Laiteron potager, bardanette épineuse (avant le stade 4 feuilles), bardane (avant le stade 4 feuilles), lampourde glouteron, plantain commun, vergerette annuelle, caméline, ive à feuilles de lampourde, sagesse-des-chirurgiens, salsifis majeur, kochia à balais, chénopode blanc, moutardes (sauf des chiens et tanaïs), crépis des toits (à l'automne et à 1 ou 2 feuilles au printemps), laitue scariote, herbes à poux (petite et grande), amarante à racine rouge, anserine de Russie, soude roulante, bourse-à-pasteur, grande ortie, tabouret des champs, trèfle des champs, euphorbe à feuille de serpolet, canola spontanée, radis sauvage, hélianthe des prairies.

Doses à utiliser sur les mauvaises herbes sensibles :

Mauvaises herbes faciles à supprimer lorsqu'elles sont jeunes (stade 2 à 4 feuilles) et en pleine croissance. Utiliser 800 mL/ha à 1,25 L/ha. Pour les mauvaises herbes de plus grande taille, par temps sec ou froid ou en cas de forte infestation, utiliser la dose maximale.

Mauvaises herbes moins sensibles : Laitue bleue, armoise bisannuelle, stellaire moyenne, pourpier potager, patience crépue (avant le stade 4 feuilles), pissenlit (dans les pelouses), moutarde des chiens, sagesse-des-chirurgiens (si traitée avant le stade rosette au printemps), séneçon vulgaire, herbe à gomme, galinsoga cilié, épervière, brunelle commune, liseron des haies, renouée des oiseaux (avant le stade 4 feuilles), crépis des toits (si traité avant le stade rosette au printemps), chénopode glauque, lépidie densiflore, matricaire odorante, amarante fausse-blite, centaurée de Russie, petite oseille, moutarde tanaïs, amarante blanche, abutilon, barbarée vulgaire (avant le stade 4 feuilles).

Doses à utiliser pour les mauvaises herbes moins sensibles :

Mauvaises herbes moins faciles à supprimer lorsqu'elles sont jeunes (au stade 2 à 4 feuilles) et en pleine croissance. Utiliser 1,35 L/ha à 2,0 L/ha. Contre les mauvaises herbes de plus grande taille, par temps sec ou froid ou en cas de forte infestation, utiliser la dose maximale.

Suppression des parties aériennes seulement :

Armoise bisannuelle, laitue bleue, chardon vulgaire, bardane, renoncule, chardon des champs, liseron des champs, pissenlit des champs, herbe à gomme, liseron des haies, cranson dravier, renouée persicaire, euphorbe éssule, céraïste vulgaire, laiteron des champs, centaurée de Russie, renouée, sarrasin de Tartarie, cardère des bois, hélianthe spontané, renouée liseron, barbarée vulgaire (réprimée avec des applications faites avant le stade 4 feuilles).

Doses à utiliser pour la suppression des parties aériennes seulement :

Utiliser 1,35 à 2,0 L/ha

Zones Tampons:

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faut avoir recours aux meilleures stratégies d'application qui soient en termes de réduction de la dérive hors site, ce qui suppose notamment la prise en considération des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, la faible vitesse du vent) et du matériel de pulvérisation utilisé (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Les personnes qui appliquent le produit doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cours d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Tableau des zones tampons

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Terrains de golf, gazon en plaques	1	0	1	0	1
	Cultures de grande production (céréales, maïs, sorgho fourrager, millet fourrager)	1	0	1	0	1
	Prairies, jachères et chaume de culture, pâturages établis, grands pâturages libres, terres non agricoles/terres non mises en pâturage (incluant les bords de routes, aéroports, emprises et la	1	0	1	0	2*

	suppression des broussailles)							
Voie aérienne	Cultures de grande production (céréales, sorgho fourrager, millet fourrager)	Voilure fixe	1	0	1	0	45	
		Voilure tournante	1	0	1	0	40	
	Prairies, jachères et chaume de culture, pâturages établis et grands pâturages libres	Voilure fixe	1	0	1	0	60	
		Voilure tournante	1	0	1	0	50	
	Terres non agricoles (incluant les emprises et la suppression des broussailles)	5,35 L/ha (2,24 kg e.a./ha)	Voilure fixe	1	0	1	0	150*
			Voilure tournante	1	0	1	0	80*
		11,70 L/ha (4,48 kg e.a./ha)	Voilure fixe	2	0	2	0	225*
			Voilure tournante	1	0	1	0	100*

*Des zones tampons pour protéger les habitats terrestres vulnérables ne sont pas nécessaires dans le cas d'application sur des emprises y compris le ballast de voie ferrée, les emprises de chemin de fer et d'hydro-électricité, les raccordements d'utilités, les routes et les champs de manœuvres et de tirs militaires.

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

EXONÉRATION DE GARANTIE

Les instructions d'emploi de ce produit doivent être suivies attentivement. DANS LES LIMITES DE LA LOI APPLICABLE, (1) LA MARCHANDISE QUI VOUS EST LIVRÉE EST FOURNIE « TELLE QUELLE » PAR LE FABRICANT OU LE VENDEUR ET (2) LE FABRICANT ET LE VENDEUR N'ÉMETTENT AUCUNE GARANTIE OU REPRÉSENTATION DE TOUT GENRE À L'ACHETEUR OU L'UTILISATEUR, EXPLICITE OU IMPLICITE, PAR L'USAGE DU COMMERCE, STATUTAIRE OU AUTRE, À L'ÉGARD DU PRODUIT VENDU, INCLUANT, MAIS SANS SE LIMITER À LA COMMERCIALISABILITÉ, PERTINENCE À DES FINS PARTICULIÈRES, UTILISATION, OU L'ADMISSIBILITÉ DU PRODUIT POUR TOUT USAGE COMMERCIAL PARTICULIER. DES CONSÉQUENCES IMPRÉVUES, QUI INCLUENT L'INEFFICACITÉ SANS S'Y LIMITER, PEUVENT SURVENIR À CAUSE DE FACTEURS TELS QUE LA PRÉSENCE OU L'ABSENCE D'AUTRES PRODUITS UTILISÉS EN COMBINAISON AVEC CE PRODUIT, OU LE MODE D'UTILISATION OU D'APPLICATION, INCLUANT LA MÉTÉO, QUI SONT TOUS INDÉPENDANTS DE LA VOLONTÉ DU FABRICANT OU DU VENDEUR ET QUI SONT ASSUMÉS PAR L'ACHETEUR OU L'UTILISATEUR. CET ÉNONCÉ RENFERME TOUTES LES REPRÉSENTATIONS ET LES ENTENTES ENTRE L'ACHETEUR, LE FABRICANT ET LE VENDEUR, ET AUCUNE PERSONNE OU AGENT DU FABRICANT OU VENDEUR N'A L'AUTORITÉ D'ACCORDER DES REPRÉSENTATIONS, DES GARANTIES OU DES ENTENTES EN LIEN D'UNE MANIÈRE QUELCONQUE AVEC CE PRODUIT.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LES LIMITES DE LA LOI APPLICABLE, EN AUCUN CAS LE FABRICANT OU LE VENDEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS, OU INDIRECTS, OU DES DOMMAGES-INTÉRÊTS SOUS FORME DE SANCTIONS, RELATIVEMENT AU PRODUIT VENDU, INCLUANT L'UTILISATION, L'APPLICATION, LA MANUTENTION, ET L'ÉLIMINATION. LE FABRICANT OU LE VENDEUR N'EST PAS RESPONSABLE VIS-À-VIS DE L'ACHETEUR OU DE L'UTILISATEUR POUR CE QUI EST D'UNE INDEMNISATION DE L'ACHETEUR OU DES CLIENTS DE L'ACHETEUR, S'IL Y A LIEU, OU POUR TOUT DOMMAGE-INTÉRÊT OU SOMME D'ARGENT, RÉCLAMATION OU DEMANDE DE QUELQUE NATURE, DÉCOULANT DE OU LIÉE À L'UTILISATION INCORRECTE, OU L'INCAPACITÉ DE SUIVRE LES MISES EN GARDE DE L'ÉTIQUETTE OU LE MODE D'EMPLOI DU PRODUIT VENDU À L'ACHETEUR PAR LE FABRICANT OU LE VENDEUR. DE TELS RISQUES SERONT ASSUMÉS PAR L'ACHETEUR, L'UTILISATEUR, OU SES CLIENTS, LE RECOURS EXCLUSIF DE L'ACHETEUR OU DE L'UTILISATEUR, ET LA RESPONSABILITÉ

TOTALE DU FABRICANT OU DU VENDEUR SE LIMITERONT À DES DOMMAGES-INTÉRÊTS NE DÉPASSANT PAS LE COÛT DU PRODUIT.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ou que vous n'acceptez pas le mode d'emploi, les garanties de non-responsabilité, ou les limitations de responsabilité, n'utilisez pas ce produit et retournez-le non ouvert au vendeur pour obtenir un remboursement du prix d'achat.